

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'UNPS demande des équipements de protection pour les professionnels de santé libéraux

C'était annoncé... c'est désormais acté : depuis le 5 octobre dernier, les officines ne peuvent plus distribuer de masques aux professionnels de santé libéraux.

En effet, depuis le début de la semaine, les pharmacies d'officine ne délivrent gratuitement des masques de protection issus de leurs propres stocks qu'aux seules personnes ci-après : personnes malades de la covid-19, personnes vulnérables et cas contacts. Les professionnels de santé ne sont pas concernés par cette distribution gratuite en officine et doivent désormais se procurer leurs masques par leurs propres moyens.

Pire.... [En l'état actuel de la réglementation](#), les officines qui détiennent encore des masques issus du stock d'Etat ne peuvent pas non plus les distribuer aux professionnels.

L'UNPS déplore cette décision qui s'interprète, une fois de plus, comme un manque de considération des professionnels de santé libéraux.

Est-il besoin de rappeler que ces derniers sont toujours en première ligne pour lutter contre l'épidémie de Covid 19, que certains l'ont payé de leur vie et que d'autres ont des séquelles ? Il est hors de question que les soins s'arrêtent, une seconde fois, comme cela s'est produit au printemps dernier, avec des conséquences parfois dramatiques pour certains patients (arrêt des soins, interventions déprogrammées...).

Les erreurs commises pendant la première vague ne doivent pas se reproduire. Il est indispensable de garantir le fonctionnement optimal de l'ensemble des soins de ville, en cabinet comme à domicile, dans le respect des conditions de sécurité renforcées, tant pour les patients que pour les professionnels de santé.

Pour que cela soit possible, l'Etat doit soutenir tous les professionnels de santé et leurs salariés en leur permettant de bénéficier du reliquat du stock Etat de masques chirurgicaux et FFP2. De façon plus générale, il est indispensable que ceux-ci puissent disposer des équipements de protection individuels suivants, en nombre suffisant, à un coût acceptable, en prévenant tout risque de pénurie :

- Masques
- Gants
- Blouses
- Surblouses
- Surchaussures
- Gel hydroalcoolique
- Et autres protections spécifiques (visières, casaques...)

Le PLFSS pour 2021 prévoit de consacrer 4,3 milliards d'euros à la gestion de la crise sanitaire : une partie de ce budget doit permettre aux professionnels de santé de s'équiper.

Contact presse : mathilde.guest@unps-sante.org